

LOCATION DE CHALETS

POLITIQUE DE RÉSERVATION :

- Prise des réservations pour l'année en cours (pour la période de haute saison):
 - Résidents et propriétaires de St-Léonard : À partir du 3^e lundi de janvier
 - Gens de l'extérieur : À partir du 1^{er} lundi de février
- La réservation est payable sur réception.
- Les périodes de haute saison sont :
 - Du 2 mars au 11 mars 2012;
 - Du 22 juin au 3 septembre 2012;
 - Du 21 décembre 2012 au 6 janvier 2013

Pour la période du 22 juin au 3 septembre 2012 ainsi que du 21 décembre 2012 au 6 janvier 2013, la priorité est pour les réservations de 7 jours. Sur ce, le service de réservation ne pourra garantir, à l'avance, une location de moins de 7 jours.

Les tarifs sont fixés comme suit et les taxes sont en sus. (Tarifs sujets à changement sans préavis)

HAUTE SAISON				
LOCATION	CHALETS Alouette / Papillon	CHALET Du Gardien	HEURE D'ARRIVÉE	HEURE DE DÉPART
7 jours	650\$ (747,34\$)	780\$ (896,81\$)	Vendredi 18 h	Vendredi 13 h
5 jours	435\$ (500,14\$)	540\$ (620,87\$)	Dimanche 18 h	Vendredi 13 h
Fin de semaine	325\$ (373,67\$)	425\$ (488,64\$)	Vendredi 18 h	Dimanche 13 h
BASSE SAISON				
7 jours	290\$ (333,43\$)	340\$ (390,92\$)	Vendredi 18 h	Vendredi 13 h
5 jours	225\$ (258,69\$)	275\$ (316,18\$)	Dimanche 18 h	Vendredi 13 h
Fin de semaine	185\$ (212,70\$)	240\$ (275,94\$)	Vendredi 18 h	Dimanche 13 h

RÈGLEMENTS :

- Les locataires se rendent responsables des dommages encourus à la propriété.
- En cas d'annulation, aucun remboursement ne sera autorisé sauf en cas de décès ou d'une hospitalisation avec pièces justificatives (des frais de 20 %, du montant de la réservation, seront retenus).
- Les chalets « Alouette » et « Papillon » peuvent accueillir un maximum de six (6) personnes.
- Le chalet « Du Gardien » peut accueillir un maximum de huit (8) personnes.
- Les locataires doivent respecter le couvre-feu établi à 23 h.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES:

- **Chacun de nos chalets possède:**
 - Un ameublement complet, y compris réfrigérateur, poêle électrique, four micro-onde, couverts pour les repas, grille-pain, cafetière électrique, bouilloire, chaudrons, ustensiles, etc.
 - Le chauffage est électrique et/ou au bois. Une quantité de bois est incluse.
 - Chaque chalet a son embarcation personnelle (chaloupe) et vestons de flottaison (2 adultes et 2 enfants). L'eau est potable à la consommation.
 - En saison estivale: un laissez-passer pour 6 ou 8 personnes pour une admission gratuite à la plage « Eau Claire » du Domaine du lac Simon (baignade).
 - En saison hivernale: un laissez-passer pour 6 ou 8 personnes pour une admission gratuite au Centre Vacances du Lac Simon (patinoire, glissade, ski de fonds, raquette, etc.).
 - Les laissez-passer sont installés sur le babillard intérieur du chalet.
 - En cas d'urgence, un téléphone public, situé au Centre Vacances du Lac Simon, est disponible en tout temps.
- **Vous devez apporter:**
 - Nourriture, votre literie (draps, couvertures, oreillers, serviettes, débarbouillettes) et vos effets personnels.
- **Lors de votre départ, vous devez:**
 - Laisser le chalet propre et bien rangé;
 - Ranger les rames et les vestons de flottaison à l'intérieur du chalet;
 - Barrer les portes, l'embarcation et laisser les clés au dépanneur « Ami »;
 - Déposer vos déchets dans le grand « container » situé à la sortie des chalets locatifs.

LES INTERDITS

SOUS PEINE D'EXPULSION ET CE, SANS REMBOURSEMENT

Les animaux (du locataire et visiteurs), tentes, tentes roulottes, roulottes et moteur au gaz pour les embarcations.